

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 8 FÉVRIER 2024

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : Jean SAVINELDate de la convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} février 2024Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°12

ACHAT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - DEMANDE DE DSIL

Considérant le besoin de véhicules pour le service SPANC,

Considérant que les véhicules électriques, éligibles au financement du CTDD et DSIL (fiche n° 8), répondent aux besoins du service.

Considérant le plan de financement ci-après :

Natures des dépenses	Montant des dépenses HT	Contributeurs	Montant des recettes HT
4 Véhicules utilitaires électriques	126 800,00 €	CD via CTDD 37,00%	46 916,00 €
	126 800,00 €	Etat via DSIL 30,38%	38 524,00 €
	126 800,00 €	Bonus écologique 12,62 %	16 000,00 €
Total recettes :			101 440,00 €

Les montants des dépenses et des recettes seront ajustés en fonction de l'actualisation des devis.

Risque lié à la non-réalisation du projet :

- Fonctionnement en mode dégradé du SPANC,

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la demande de financement au titre de la DSIL 2024 ;
- d'autoriser M. le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 9 février 2024